ABG

Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 336 rue des Pélicans
30900 NIMES
RCS NIMES 848356895

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1 AVRIL 2025

Le 1 AVRIL 2025,
A 16h00,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du président.

Les associés présents représentant la totalité des actions composant le capital de la Société, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mr GALLEGO Benjamin , président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Remplacement du président
- Remplacement du Directeur général
- Cession d'actions
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport du président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la présidence. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de GALLEGO Benjamin de ses fonctions de président à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau président à compter de ce jour, la société BG HOLDING, pour une durée illimitée.

la société BG HOLDING dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

la société BG HOLDING accepte les fonctions de président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de REBICHON Julien de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau Directeur Général à compter de ce jour, la société , pour une durée illimitée.

la société dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

la société accepte les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale déclare autoriser la cession d'actions survenant, entre Mr GALLEGO Benjamin et la société BG HOLDING.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution portant sur la cession d'actions, l'Assemblée générale décide de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

la société BG HOLDING représentée par Mr Benjamin GALLEGO
président

